



DECRET D/2024/ 0146 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT RATIFICATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT DU
PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE OCCIDENTALE
ET CENTRALE UTILISANT L'APPROCHE
PROGRAMMATIQUE A PHASES MULTIPLES ENTRE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE
ET LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET
LE DEVELOPPEMENT
ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA),
SIGNEES LE 31 JANVIER 2024**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2024/ 0145 /PRG/CNRD/SGG du 25 juillet 2024 portant promulgation de la Loi L/2024/015/CNT du 24 mai 2024 ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont ratifiées les conventions de financement du programme de sécurité sanitaire en Afrique Occidentale et Centrale utilisant l'approche programmatique à phases multiples entre la République de Guinée et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement (IDA), signées le 31 janvier 2024.



Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

25 JUL 2024

Général Mamadi DOUMBOUYA

